



# Fédération Syndicale Unitaire

Enseignement - Education - Recherche - Culture - Formation - Insertion

Section départementale de la Lozère

Espace Jean Jaurès

Rue Charles Morel

48000 MENDE

[fsu48@fsu.fr](mailto:fsu48@fsu.fr)

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Mende le mardi 12 octobre 2021

La Section départementale de la Fédération syndicale Unitaire (FSU) Lozère apporte tout son soutien à Mme Lesly Kate Moussavou, épouse d'un de nos collègues professeur d'Espagnol, maman d'une petite fille de trois mois, manager RH, étudiante en doctorat de sociologie est menacée d'expulsion.

Lundi, répondant à une convocation en Préfecture de la Lozère à Mende, cette habitante de la commune de Brenoux s'est vu délivrer une obligation à quitter le territoire français (OQTF) ne lui laissant que 48h pour contester cette décision et préparer sa défense. Lui ont été délivré une assignation à résidence qui, fait exceptionnel, cible également son bébé de 3 mois (qui pourtant n'est en rien concerné par l'OQTF) ainsi qu'une obligation de pointage à la gendarmerie, située à plus 16 km de chez elle.

A l'heure où les instances diplomatiques françaises agitent le drapeau du changement lors du sommet Afrique-France de Montpellier, Lesly Kate Moussavou, jeune ressortissante gabonaise, subit les affres d'une nième violation des accords entre la France et le Gabon. Ce refus constitue une grave violation des accords signés entre ces deux pays, et fait basculer Lesly dans une irrégularité administrative l'empêchant de déployer sereinement tout son potentiel intellectuel.

La **FSU Lozère** appelle à signer massivement la pétition mise en ligne pour empêcher cette mesure : <https://www.change.org/p/pr%C3%A9fecture-de-loz%C3%A8re-tous-derri%C3%A8re-lesly>

La **FSU Lozère** appelle, avec d'autres organisations, à un rassemblement à Mende, place Urbain V, ce **mercredi 13 octobre 2021 à 14 heures** pour manifester tout notre soutien à Lesly et à sa famille.

Pour la FSU Lozère,  
Hervé Fumel  
Secrétaire départemental  
06 76 62 32 90